



ENSEIGNANT NIVEAU 2

Aspirant fédéral ISO 24802-2 / CMAS*

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E2 ne pourront être prises en compte par le jury ou l'équipe pédagogique que si elles sont dûment mentionnées dans le **LIVRET DE FORMATION E2**.

L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du référent départemental effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

I – DEFINITION DU NIVEAU

Cadre technique, avec un profil d'aspirant moniteur, capable de :

- Organiser et diriger l'activité subaquatique d'un groupe de plongeur en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.
- Former et évaluer des plongeurs dans les limites de l'espace de 0 à 20m.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs.
- Réaliser des baptêmes de plongée conformément au code du sport.
- Maîtriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.

Nota : La réglementation française n'autorisant pas l'enseignant de niveau 2 d'exercer ses prérogatives pour la direction des plongées de formation, celles-ci seront assurées par un encadrant E3. (Réf.: Code du Sport)

II - PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans au minimum.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet de Guide de Palanquée FSGT ou équivalent.
- Etre présenté conjointement par un enseignant de niveau III licencié à la FSGT et le Président du club (déclaration de formation).
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité de 2 enseignants de niveau IV (Code du sport), dont au moins 1 est extérieur au club formateur et au moins un est Moniteur Fédéral 2^{ème} degré avec un numéro FSGT définitif.

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants (niveau III au minimum) différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV - CONDITIONS DE VALIDATION

- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- La validation des unités de compétence pédagogique doit comprendre au minimum :
 - a) UV3 : 8 séances de pédagogie pratique à 20 m
Si UV1 NON ACQUIS : 12 séances de pédagogie pratique pour valider l'UC « pédagogie-organisation » du E1 et 8 séances de pédagogie pratique à 20 m.
 - b) UV4 : 5 séances de pédagogie théorique dans le cadre des formations PE12, P1 et OW/ PA20.
Si UV2 NON ACQUIS : 5 séances de pédagogie théorique dans le cadre de la formation Open-Water et 5 séances dans le cadre de la formation niveau 1.
- Avoir validé les 3 compétences du brevet d'enseignant niveau I FSGT relatives à la pédagogie, au sauvetage et à l'organisation et la direction d'une séance.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets admis en équivalence.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.
- Etre titulaire du brevet de P5 de la FSGT ou brevets équivalents.

Les titulaires du BP-JEPS sont admis en équivalence

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité de 2 responsables E4 FSGT de clubs différents et du président du club formateur.



MODULE PEDAGOGIE

Savoir-faire techniques exigés pour la certification

1) Développement d'une séance de pédagogie de la pratique dans l'espace 0-20m (PE12, P1 et OW/ PA20).

2) Développement d'une séance de pédagogie de la théorie (PE12, P1 et OW/ PA20).

<p><u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une séance globale de pédagogie pratique (avec scaphandre dans l'espace médian niveau PE12, P1 et Open-Water/ PA20). - Développement de séances pédagogiques globales relatives à tout le programme de la théorie PE12, P1 et OW/ PA20.
<p><u>But(s)</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Spécifique</u></p> <p>Initier et perfectionner</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des séquences de formation en référence au Manuel du Moniteur, - mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux capacités et aux besoins du public en justifiant ses choix pédagogiques (organisation, contenu et démarche), - conseiller les pratiquants en leur donnant des situations techniques pertinentes et en leur montrant des comportements respectueux de l'environnement, - évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation, - réguler ses interventions pour d'adapter au niveau de réussite de l'élève, - évaluer et réguler son action.
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Générale</u></p> <p>Promouvoir les valeurs de son club et l'intérêt éducatif de la pratique de son activité</p> <p>Analyser les différents types publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les attentes et les motivations des publics, - adapter son attitude et son action en fonction du public en prenant en compte les mesures de sécurité et les besoins particuliers des différents publics, - veiller à l'intégrité morale et physique des publics. <p>Construire un acte pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier une action de formation sous forme de cycles avec des objectifs (thèmes) pertinents par rapport au cursus fédéral, - préparer une relation adaptée au public (accueil, mode de communication, gestion du groupe, capacité à l'animation, ...), - préparer une séance (• objectifs (capacités à développer), • tâches comprenant des buts (comportements observables), des conditions de réalisation et des critères d'évaluation, • organisation matérielle, • régulations, • planification des différents temps (présentation de la séance et consignes de sécurité, échauffement, corps de séances, récupérations, fin de séance), ...), - prévoir des modalités d'évaluation et adapter son action, - choisir une méthode pédagogique adaptée aux capacités du public, <p><u>Condition de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En situation réelle et en présence d'un formateur en immersion (MF1 minimum). - Ces séances prennent en compte l'équipement des plongeurs, le briefing et débriefing.



MODULE SAUVETAGE

Savoir-faire techniques exigés pour la certification

3) A proximité d'un bateau ou d'un point fixe, remonter à vitesse contrôlée un plongeur en difficulté, puis le remorquer dans de bonnes conditions jusqu'au bateau ou jusqu'au point fixe.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise et efficacité d'une technique de sauvetage appropriée à une situation donnée- Aptitude à la démonstration.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Adaptation de l'intervention à la situation et à son évolution (malaise, syncope, essoufflement, panne d'air)- Rapidité de la prise en charge et non prise de profondeur- Limiter les efforts en profondeur et initier la remontée à l'aide du gilet,- Gestion de la vitesse de remontée- Communication et prise en charge rassurante de l'assisté,- Gestion de la palanquée.- Arrêt stabilisé à 3m, tour d'horizon et approche sécuritaire de la surface.- Gestion de l'effort lors du remorquage
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none">- aptitude physique- gestion sécuritaire de la vitesse de remontée <u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Dans la zone des 20m, départ stabilisé en pleine eau.- Les conditions de réalisation sont définies par le jury avant la plongée et peuvent être évolutives (malaise, essoufflement, syncope, panne d'air).- Excepté pour le départ qui doit se faire majoritairement au gilet, le moteur de la remontée est au choix du candidat.- Le tour d'horizon doit s'effectuer entre 5 et 3m et doit être impérativement stabilisé- Après le signe de détresse, le remorquage doit se faire dans des conditions de sécurité optimales pour l'assisté sur une distance d'environ 50m.- Les prises d'échelle ne sont pas exigibles